

**Communiqué de presse – Communauté de Communes de la Brie Boisée
Janvier 2011**

Le conseil communautaire de la Brie Boisée par délibérations successives du 8 et du 23 novembre 2010 s'est prononcé à l'unanimité sur la prise de nouvelles compétences et sur le passage à la « Taxe Professionnelle Unique » à compter du 01/01/2011 devenue entre temps la « Fiscalité Professionnelle Unique ».

L'ensemble des conseils municipaux a validé unanimement ce processus historique de renforcement de l'intercommunalité.

Le Préfet de Seine-et-Marne a entériné la prise de nouvelles compétences par un arrêté daté du 24/12/2010.

La Communauté de Communes de la Brie Boisée, en plus des compétences qu'elles exerçaient jusqu'à présent, œuvrera à l'entretien, l'aménagement et la création de la trentaine de kilomètres des voiries déclarées d'intérêt communautaire ainsi qu'à l'entretien, l'aménagement et la gestion de certaines zones d'activités.

Ces nouvelles compétences seront financées sans augmentation d'impôt mais uniquement par le report des dépenses et des recettes communales. L'Etat devrait encourager financièrement l'effort d'intégration fiscale opérée par notre intercommunalité.

Les recettes de la Communauté de Communes seront basées, en grande partie, sur la richesse que vont créer les entreprises localisées sur la Brie Boisée. Cette fiscalité est dite plus « intégrée » car cela renforce la solidarité financière entre l'intercommunalité et les communes.

Comme le prévoit la réglementation, la Communauté de Communes reversera, chaque année, le produit de la Taxe Professionnelle touchée en 2010. La Brie Boisée s'est également engagée à reverser aux communes, une partie des recettes supplémentaires qu'elle devrait obtenir grâce à cette nouvelle fiscalité.

Au niveau des dépenses, la Communauté de Communes continuera d'assumer ses missions auxquelles la population est très attachée. Le portage de repas, le Relais d'Assistantes Maternelles, les séjours à destination des enfants et adolescents, les sorties, la programmation culturelle, le transport, les chantiers d'insertion, la brigade équestre ou encore la participation au S.D.I.S. sont des postes impactant financièrement mais que la Brie Boisée est en capacité de financer.

Ce renforcement de l'action de l'intercommunalité a été rendu possible par un contrôle rigoureux des finances de la Brie Boisée. L'avenir passera par une mutualisation de moyens ce qui permettra de rendre des services plus performants à la population sans hypothéquer les perspectives d'avenir.